

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le treize juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : MM. et Mmes BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, MARTIN David, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient excusés : MM.GONET Michel, RIBIER Nicolas.

Etait absent : M CUVELIER Bernard.

Secrétaire de séance : M. MARTIN David.

Date de la convocation : 7 juin 2016

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Brigitte BILLY, une correction est à apporter au compte rendu. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

### **25-2016 INDEMNITES DU TRESORIER**

Madame le Maire expose à l'assemblée que M. le Trésorier, Jean-Christophe BIGOT, quitte la trésorerie du Montet au mois de septembre.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une indemnité de conseil à M. Jean-Christophe BIGOT, au titre de l'année 2016, pour un montant de 312.79 euros bruts, conformément à sa demande et aux règles de calcul. Ce montant a été calculé en fonction de son temps de présence sur l'année.

### **26-2016 TARIF CENTRE DE LOISIRS-CAMP**

Madame le Maire détaille le coût du camp pour 2016, qui se déroulera au « Vert plateau » à Bellenaves :

- 25 euros par enfant et par journée en pension complète, ce tarif comprend deux accès à la piscine,
- une activité sur site pour un tarif de 100 €.

Le coût total du camp est donc de 1 500 € pour 14 enfants.

Le repas du lundi midi sera préparé par la cantinière (pique-nique).

Madame le Maire propose de fixer le prix du camp en fonction du quotient familial des familles soit :

Quotient familial ≤ 1 000 €	65 €
1 000 € > Quotient familial ≤ 1 300 €	70 €
1300 € > quotient familial ≤ 1 600 €	75 €
Quotient familial > 1 600 €	80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir ces tarifs pour le camp 2016.

### **27-2016 BIBLIOTHEQUE : DOSSIER DE SUBVENTION, RESERVE PARLEMENTAIRE ET CONSULTATION DES DIFFERENTS ORGANISMES DE CONTROLE ET AVENANTS**

Madame le Maire précise que le cabinet d'architecte Tronche a fait appel à un économiste concernant les travaux de réhabilitation de la bibliothèque. Le montant estimé par ce dernier est de 220 000 € HT soit 34 000 € de plus que l'estimation de l'ATDA. Le coût de l'architecte s'élève donc à 14 960 € HT au lieu de 11 560 € HT, comme prévu au marché de Maitrise d'oeuvre.

Plusieurs missions sont nécessaires pour la réalisation de ces travaux :

♦ Une mission contrôle technique, (solidité des ouvrages - solidité des existants – accessibilité).

Trois prestataires ont été sollicités :

- APAVE pour 1 975 €
- SOCOTEC pour 3 140 €
- BET AACCESS pour 2 200 € (ne peuvent assurer qu'une mission et non un contrôle)

♦ Une mission SPS :(Coordination sécurité chantier)

- APAVE pour 2 280 €
- SA3E pour 1 059 €
- SOCOTEC pour 1 312.50 €

Des devis pour une mission amiante/plomb et une étude de sol doivent parvenir les prochains jours à la mairie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de choisir :
  - APAVE pour la mission de contrôle technique,
  - SA3E pour la mission SPS
- d'autoriser Mme le Maire à retenir les entreprises concernant la mission amiante/plomb et étude de sol
- d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant de l'entreprise TRONCHE.

Madame le Maire propose de déposer la demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire concernant le mobilier de la bibliothèque (chaises, tables, vidéo projecteur, étagères...) pour un devis de 16 848.90 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour le mobilier de la bibliothèque.

### **28-2016 CCAB**

Madame le Maire expose à l'assemblée que trois entreprises ont répondu concernant le lot 2 du CCAB. Les offres sont en cours d'analyse par le bureau d'études mais les montants sont en dessous de l'estimation (81 000 €). Il est précisé que les travaux ne débuteront que la dernière semaine d'août pour ne pas pénaliser les commerces pendant les vacances.

Madame le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec la DREAL pour travailler l'intégration paysagère des échangeurs, suite à la présentation du projet concernant l'aire de repos. Un paysagiste a été mandaté. Mme le Maire suggère d'aller visiter l'aire de Manzat.

### **29-2016 EMPRUNT TRAVAUX**

Concernant les emprunts nécessaires pour le financement des différents travaux prévus (bibliothèque et CCAB), deux banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts.

Le Crédit Agricole, pour un emprunt de 250 000 € sur 15 ans, propose un taux de 1.45 % fixe.  
La Caisse des Dépôts, pour le même montant mais sur 20 ans, propose un taux de 1.75 % révisable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de poursuivre la négociation avec le Crédit Agricole.

### **30-2016 VOIRIE 2016 : MARCHES**

Madame le Maire expose à l'assemblée que quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant les travaux du chemin des Grosjeans, le chemin de l'Étang et au lieu dit les Bruyères :

- EIFFAGE 42 938.50 € HT
- COLAS 45 500 € après négociation
- EUROVIA 49 930.29 € HT
- SER 63 928.50 € HT

L'estimation de l'ATDA était de 57 386 € HT.

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise EIFFAGE.

### **31-2016 EQUIPEMENT SECRETARIAT ET TRAVAUX LOGEMENT**

M. Damien CLUZEL présente les devis de l'entreprise YESSS et de l'entreprise REXEL, concernant le changement des sept radiateurs dans le logement au dessus de l'épicerie.

- Radiateurs Baléares :
  - YESSS ELECTRIQUE : 1 940.76 € HT
  - REXEL : 1 841.65 € HT
- Radiateurs Kenya :
  - YESSS ELECTRIQUE : 3 095.20 € HT
  - REXEL : 2 817.58 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de choisir l'entreprise REXEL pour des radiateurs Baléares pour 1 841.65 € HT.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler l'équipement informatique au secrétariat de mairie. Cinq devis sont présentés :

- JOLY INFORMATIQUE 976 € HT (sans publisher)
- RSI 1 030.83 € HT (sans publisher)
- EFICOM 1 161 € HT
- VICHY BUREAU 1 359.76 € HT
- LG INFORMATIQUE 1 643 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise JOLY INFORMATIQUE pour un montant de 976 € HT et de demander l'installation de Publisher (soit 110 € HT en sus).

### **32-2016 REGULARISATION TERRAIN INSCRIT DOMAINE PUBLIC**

Madame le Maire explique que Madame Marie-Louise LAURENT a constaté dans ses titres de propriété que la parcelle D149 était mentionnée « DP » : domaine public. En effet, la parcelle D149 correspond aux dépendances du carrefour des deux chemins communaux ; elle est issue de la division de la parcelle AD150, suite à une vente effectuée en 1985.

Madame Marie-Louise LAURENT demande à la commune de procéder à la régularisation de cette situation.

Madame le Maire propose au Conseil d'accéder à cette demande par le biais d'un acte administratif pour un euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser l'acte administratif.

### **33-2016 ENQUÊTE PUBLIQUE RCEA**

Le Conseil municipal de Cressanges acte, avec la réalisation de l'enquête publique, l'avancée de ce dossier et exprime le souhait que la mise en deux fois deux voies de cet axe routier majeur soit enfin réalisée pour la sécurité des usagers, qui ont déjà payé un trop lourd tribut, et le développement économique de nos territoires.

Notre commune est en prise directe avec la RCEA, à plus d'un titre.

Sur le plan de l'urbanisme, son tracé est en proximité immédiate, au point qu'il coupe le bourg de ses équipements sportifs, situés au sud de la RCEA. Ces derniers sont antérieurs à sa réalisation. La création des deux giratoires sur la D18, au droit des échangeurs renforce cette coupure. Les piétons et cyclistes, qui se rendent au stade ou qui empruntent les circuits de randonnées au sud de la commune, ne franchissent pas ces aménagements en sécurité.

Sur le plan économique, Cressanges assure aux usagers de la RCEA les services inexistants sur cet itinéraire, à savoir ravitaillement en carburant (7J/7 de 6h à 22h), commerces de bouche, restauration, aire de pique-nique et toilettes publiques. La commune et la communauté de communes Bocage Sud ont également créé une aire de camping-cars qui est à ce jour très fréquentée.

Par ailleurs, la commune a cédé à l'Etat, en octobre 2012, un terrain en proximité immédiate de la sortie sud et de la D18, pour répondre au souhait de ses services d'implanter une aire de repos puis une aire de services, comme il est prévu dans le document soumis à enquête.

Enfin, notre commune « héberge », sur des emplacements inappropriés, de nombreux camions pour leur pause avec tout ce que cela comporte de désagréments (accotements défoncés... entre autres). Notre volonté est d'inscrire notre commune dans le développement économique et d'offrir à ses habitants la qualité de vie qu'ils ont choisie en s'installant en milieu rural.

Nous pensons que l'aménagement de la RCEA ne peut pas être traité comme n'importe quel axe autoroutier. La RCEA a une histoire, qui s'écrit depuis plus de quarante ans. L'Etat doit porter auprès du futur concessionnaire l'exigence d'un aménagement exemplaire qui serve le territoire traversé, tant sur le plan du développement économique, que celui de l'intégration paysagère et de la protection des riverains.

Nous demandons :

- que soit traitée, dans la traversée des giratoires et au niveau du pont, la sécurité des piétons et des cyclistes (aménagement cheminement piétons, création d'une passerelle ou voie matérialisée sur le pont...),
- que l'aire en projet soit porteuse de développement économique et touristique du territoire. Elle doit aussi être une vitrine du Bocage bourbonnais et du département de l'ALLIER, Cressanges étant l'une des portes d'entrées dans le territoire des Bourbons au nord, du vignoble de St Pourçain au sud
- à être associés à la définition de cette aire car nous pensons qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble de l'itinéraire doit être portée par l'Etat et les collectivités auprès du concessionnaire et qu'elle est possible,
- que soit étudiée la gratuité jusqu'à l'échangeur de Deux-Chaises. En effet, nous avons acté la gratuité de l'utilisation de la RCEA entre Toulon et Cressanges. Les habitants locaux qui utilisent et apprécient ces aménagements, réalisés sur les deniers publics, ne comprennent pas qu'il leur soit

demandé de payer dans le cadre de la concession. L'itinéraire de substitution que constitue la D65, ne sera pas en capacité d'absorber un trafic conséquent.

### **34-2016 ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'une réunion a été organisée avec les enseignantes et M. NEURY, IEN de circonscription, sur la répartition des classes.

Suite au conseil des maitres, les classes sont réparties comme suit dans le RPI pour la rentrée 2016 :

- ✓ CRESSANGES :
  - 20 élèves en PS-MS-GS
  - 19 élèves en CE1
  - 17 élèves en CE2
  
- ✓ CHATEL DE NEUVRE :
  - 20 élèves en PS-MS-GS
  - 16 élèves en CP
  
- ✓ TREBAN :
  - 21 élèves en CM2
  
- ✓ MEILLARD :
  - 1 classe mixte 5 CE2 et 12 CM1

Pas de TPS cette année.

Madame le Maire fait remarquer à l'assemblée que cette répartition va libérer du temps d'ATSEM puisqu'il n'y a plus de CP à Cressanges.

Madame le Maire propose de saisir l'Inspection académique concernant la scolarisation des très petites sections et d'étudier les conditions de rapprochement avec le RPI de Noyant-d'Allier/Châtillon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ces démarches.

### **35-2016 QUESTIONS DIVERSES**

Madame Andrée THERON aimerait savoir qui est en charge du fauchage au niveau du lotissement, M. Damien CLUZEL précise que c'est à la commune et qu'il sera réalisé dans les prochains jours.

Madame Andrée THERON suggère également l'organisation d'une journée citoyenne avec les habitants de la commune.

Madame le Maire propose d'accueillir les jeunes du chantier avec un pot de bienvenue le 19 juillet et d'inviter la population à cet accueil.

Madame le Maire rappelle que le concert Classique en Bocage a lieu le dimanche 26 juin à l'église St Julien, avec l'Orchestre Symphonique des Dômes composé d'environ 60 musiciens. Elle propose de commander des brioches à la boulangerie et des boissons à l'épicerie ainsi qu'à la coopérative agricole.

Séance levée à 23h45